

<https://www.aefinfo.fr/depeche/704810>

Antonin Gouze

7 min read

Loi immigration : des représentants des personnels de l'Éducation nationale s'insurgent et demandent son retrait

En réaction au projet de loi "immigration" adopté par l'Assemblée nationale le 19 décembre 2023, des représentants des personnels de l'Éducation nationale, ainsi que la FCPE et le Mouvement national lycéen, ont exprimé leur inquiétude et leur désapprobation. Ils pointent les conséquences néfastes que porte le texte pour les enfants scolarisés et les personnels de l'Éducation nationale. La plupart demande au gouvernement de retirer cette loi et rappelle que le monde éducatif restera un lieu "d'accueil et d'intégration".



La loi "immigration" contredit la réalité quotidienne de nos établissements scolaires" et "va à l'encontre de notre mission éducative", dénonce le SNPDEN-Unsa. Shutterstock - Petr

Kovalenkov

L'Assemblée nationale a adopté le 19 décembre 2023 le "projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration". Parmi les mesures de ce texte qui pourraient avoir une incidence sur les élèves scolarisés et leurs familles se trouvent notamment :

- l'examen au cas par cas des titres de séjours délivrés aux travailleurs sans-papiers, qui devront avoir résidé dans l'Hexagone pendant au moins trois ans et exercé une activité salariée durant au moins 12 mois sur les 24 derniers mois,
- le conditionnement de certaines aides sociales aux étrangers résidents en France légalement depuis au moins cinq ans,
- la fin de l'automatisme du droit du sol,
- le durcissement des conditions du regroupement familial,
- l'exigence d'une caution aux étudiants étrangers et la majoration des frais d'inscription à l'université.

un "Naufrage" selon l'UNSA ÉDUCATION

Dans un communiqué du 21 décembre, Frédéric Marchand, secrétaire général de l'Unsa-Éducation, désigne l'adoption de ce texte comme "un naufrage pour notre société humaniste". Il souligne que "ce sont nos élèves, nos étudiants mais aussi nombre de nos collègues qui seront touchés par ces mesures". L'organisation syndicale insiste aussi sur le fait qu'en raison de cette loi, les personnels de l'Éducation nationale seront "confrontés à de nouvelles difficultés pour faire vivre les valeurs de liberté, d'égalité, et de fraternité, dans leurs missions éducatives et professionnelles quotidiennes".

Enfin, pour l'Unsa, la loi "attaque l'ambition d'une intégration à la française" et la mission de l'enseignement scolaire et supérieur de "construire la citoyenneté de la jeunesse au quotidien". Le syndicat demande "solennellement de ne pas promulguer cette loi".

"UNE LOI QUI VA À L'ENCONTRE DE NOTRE MISSION ÉDUCATIVE" (SNPDEN)

Du côté des personnels de direction, le SNPDEN-Unsa évoque "une rupture inquiétante avec les valeurs républicaines et humanistes". Le syndicat souligne que la loi "contredit la réalité quotidienne de nos établissements scolaires" et "va à l'encontre de notre mission

éducative, qui est de promouvoir l'égalité des chances et de garantir l'accès à l'éducation pour tous".

L'organisation réitère sa conviction que "nos collèges et nos lycées sont des lieux d'accueil, d'intégration et d'éducation pour tous les élèves, quelle que soit leur origine et qu'importe leur statut administratif". Elle se dit "particulièrement préoccupée par les conséquences de cette loi sur les élèves en situation irrégulière inscrits dans nos E.P.L.E.".

Le syndicat appelle "tous les acteurs du système éducatif à s'élever contre cette loi et à défendre les valeurs d'équité, de fraternité et de liberté qui sont au cœur de notre République" et promet qu'il restera "vigilant et actif pour protéger les droits de tous les élèves" et "travaillera sans relâche pour que nos établissements scolaires restent des espaces d'accueil et d'intégration pour tous".

"UN REcul INACCEPTABLE DES DROITS DES ÉTRANGERS" (FSU)

Le Snes-FSU dénonce une loi "qui renforce la précarité des sans-papiers et leur répression, facilite leur expulsion plutôt que leur régularisation, supprime des droits sociaux" et introduit des "mesures xénophobes qui fragiliseront fortement les droits de toutes et tous les étrangers présents sur le territoire français". Le syndicat appelle à "se mobiliser pour obtenir le retrait" du texte.

Le Snuipp-FSU déplore "un recul inacceptable des droits des étrangers" et une loi "qui s'inscrit en rupture avec les traditions humanistes d'accueil d'un pays au carrefour des cultures".

"LA DÉMOCRATIE ET SON APPRENTISSAGE À L'ÉCOLE EN DANGER" (SUD-Éducation)

SUD-Éducation pointe "les entraves aux droits de nos élèves, notamment les élèves sans papiers et les jeunes isolés étrangers, en matière d'accès au logement et à la santé et sur les conséquences sur leur scolarité". L'organisation souligne que cette loi aura pour conséquence que "certains de nos élèves se verront privés de la nationalité française, du droit de vivre en famille, du droit au logement" et accuse le gouvernement de "signifier à ces élèves qu'ils sont des citoyens subalternes".

À noter que si leurs syndicats éducation n'ont pas réagi, les confédérations de la CFDT, la CGT et FO ont manifesté leur opposition à la loi. Ainsi, la CFDT considère que "le projet de loi constitue une tache sur notre démocratie", tandis que, sur *France Culture*, Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, "appelle solennellement [Emmanuel Macron] à ne pas promulguer cette loi qui déshonore la France à l'international et qui rompt fondamentalement avec toutes les valeurs de la République".

"Une privation des enfants de l'accès à l'éducation" (FCPE)

La FCPE dénonce quant à elle le fait que "cette loi va venir fracturer encore un peu plus une société déjà profondément divisée et va fragiliser celles et ceux qui viennent vivre dans notre pays pour participer à son développement et se construire un avenir meilleur". Elle souligne que la loi va "inévitablement priver de nombreuses familles de l'accès au logement, des enfants de l'accès à l'éducation". Elle appelle à un "sursaut collectif de la classe politique et le retrait pur et simple de ce texte".

De son côté, sur X (ex-Twitter), le MNI dénonce un "texte dangereux qui bafoue directement les droits des personnes exilées" et une "régression totale en matière d'humanité". L'organisation appelle "partout en France, à rejoindre les rassemblements organisés dans les prochains jours pour obtenir le retrait de cette loi".

Dépêche n° 704810